

RÉSUMÉ DU PROCES-VERBAL  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD  
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 6 août 2018, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents, mesdames Huguette Blais, Sandra Proulx et Chantal Blanchette, messieurs Jean-Guy St-Pierre, Jean-Yves Gosselin et Yves Laflamme, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire.

Monsieur Rémi Montminy, directeur général est aussi présent.

La séance débute par une période de recueillement.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin  
APPUYÉ par madame Huguette Blais  
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 28 MAI 2018. ELLE AVAIT MALHEUREUSEMENTR ÉTÉ OUBLIÉ PAR LE DIRECTEUR LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

Une photocopie du procès-verbal de la séance spéciale du lundi 28 mai 2018 a été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par madame Sandra Proulx  
APPUYÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la séance spéciale du lundi 28 mai 2018 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 2 JUILLET 2018.**

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 2 juillet 2018 a été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette  
APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 2 juillet 2018 soit adopté tel que déposé.

## REVENUS DE JUILLET 2018

Permis	580,00
Fax	4,00
Loyers	3 165,00
Location de salle	1 250,00
Camp de jour, inscription	4 020,00
Abonnement, entrée piscine	175,00
Commandites Foire au village	2 050,00
Foire au Village, tables	160,00
Déneigement rue du Rocher	213,45
Ass. Régionale Loisirs, subvention personnes handicapées	667,52
Fondation Maurice Tanguay, sub. Accompagnement Camp jour	2 520,00
FSST, crédit au compte	83,40
Bac à déchet	95,00
Journal l'Echo (remb. frais de poste)	218,48
Vente d'un terrain	29 295,00
<b>TOTAL :</b>	<b>44 496,85</b>

## COMPTES A PAYER AOUT 2018

Info Page, service communication incendie	301,79
Jocelyne Noël, entretien bureau juin et juillet 2018	270,00
Supérieur Propane, location cylindre	4,60
Rolland Mathurin, pièce comptoir	11,50
Philippe Gosselin & Ass., réservoir diesel Garage	2541,89
Postes Canada, envoi journal l'Écho + circulaires	514,42
Dépanneur Servi Express, essence, bière Fête Pêche	392,44
Praxair, 1223 m <sup>3</sup> à .3142 oxygène (Usine eau potable)	452,82
Ministre Revenu Québec, remise de juillet 2018	11295,14
Revenu Canada, remise de juillet 2018	4480,65
CARRA, remise de juillet 2018	417,73
La Fabrique, loyer Bibliothèque juillet 2018	350,00
Sylvain Lemieux, remb. cellulaire juin 2018	25,00
MonBuro, papeterie bureau, contrat service photocopieur	513,47
MRC de Montmagny, collecte tonnage juin 2018	1190,36
Régie Gestion Mauricie, enfouissement juin 2018	5214,11
Transport Adapté Vieux Quai, transport adapté juin 2018	253,25
Journal l'Oie Blanche, publicité Foire au village, annonce terrains	610,88
Ethier Avocats, hon. Prof. Réupération TPS-TVQ	417,78
OMH St-François, solde 2017 (10%) déficit Accès Logis	640,22
MDM Publicité,	
Drapeaux.....	758,84
Matrice broderie .....	80,48
Vêtements (T-shirt, coton ouaté, casquette).....	1052,33
Praxair, oxygène + location réservoir (usine d'eau potable)	2285,96
V-TO inc., distributeur papier main, produits sanitaires Loisirs	1093,45
Xylem Canada, location pompe et réparation(station Morigeau)	1884,33

Garage Claude Albert, conteneurs Garage		1741,36
REM, pièce piscine Loisirs		131,83
AQUAM, T-shirt rouge « lifeguard »		66,64
Air Liquide, facture location bouteilles		21,05
Comairco, réparation usine eau potable		1405,90
Les Alarmes Clément Pelletier, refaire le filage pour les déclencheurs manuels au Centre des Loisirs		810,49
Philiass Blais & Fils,		
3½ hrs à 65\$ rouleau compacteur (sans chauffeur)	227,50	
Transport	80,00	
3¾ hrs à 75\$ mini-excavatrice pelle	281,25	
Transport	60,00	745,90
Publicité Plus, chandails Foire au Village		1088,70
MDM Publicité,		
Coroplast camp de jour	75,00	
Coroplast + graphisme Foire au Village	165,00....	275,94
Pagenet, téléavertisseurs		1149,93
Plomberie Chauffage D.Roy Lyva, travaux plomberie salle Fêtes		7281,64
St-François Pharma, eau déminéralisée (usine d'eau potable)		16,36
Bernier Imprimeurs, 12000 dépliants de la Foire au Village		926,70
Proludik, taureau mécanique (Foire au Village)		2063,80
GrandChamp Chapiteaux, chapiteau (Foire)		2641,84
Jeu Gonflable Québec, jeu gonflable (Foire)		712,85
Postes Canada, envoi lettre recommandée		11,50
Régie L'Islet Montmagny, transport vidanges mai et juin 2018		5295,25
FQM, frais Dicom		409,83
Boulons et Ecrous, boulons (Garage)		212,70
MS2CONTROLE, matériel Loisirs		295,37
Signalisation Lévis, panneau stationnement au Pav. Bédard		95,83
Javel Bois-Francs, 1500 litres à 0,365 chlore usine d'eau potable		629,49
René Samson, travaux électriques Salle des Fêtes		1621,71
Aquasan, 200kg à 6,79\$ polymère Usine d'eau potable		1561,36
Village Vacances Valcartier, sortie Camp de jour		1180,33
Centre d'amusement Imaginarius, sortie Camp de jour		436,91
Autobus LSBC, sortie Camp de jour Centre des Migrations		344,93
Lajoie Paysagistes inc., plantation 2018 fleurs annuelles		5569,64
Gaudreau Environnement, collecte juin 2018		5711,73
Lucie Lachance, notaire, hon. Prof. Vente terrain 10, 3 <sup>e</sup> rue Ouest		750,00
Les Entreprises Rémillard & Fils, pelouse Pav. Bédard		392,06
Construction SRB, sciage trottoir		590,31
Ferme S.L. Blais inc., huiler toiture Pavillon Bédard		5748,75
Pages Jaunes, publicité		115,03
Veolia, pompage 160 puisards		2391,48
OMH St-François, programme Accès logis		180,16
Agat Laboratoires, analyses eau potable et usée		1718,19
François Morin, remb. facture poteau Pav. Bédard		89,68
Dépanneur Servi-Express, essence		399,34
Pièces d'Autos GGM, pièces équipements		191,03

La Coop Riv. du Sud, matériel divers		
Pavillon Bédard	136,60	
Assainissement	6,35	
Embellissement	81,50	
Loisirs	345,74	
Voirie	806,38	
Salle des Fêtes	2922,22	
Usine d'eau potable	4,81	4303,60
Croix Rouge Canadienne, carnet et écussons (cours natation)		83,53
ADMQ Beauce-Côte-Sud, colloque 2018		110,00
René Samson, réparation éclairage Club de Fer		129,87
L'Arrêt Stop, essence service incendie		48,48
Supérieur Propane, location cylindre		4,60
Béton Montmagny, béton ass. des eaux		182,81
Postes Canada, envoi journal l'Echo + circulaires		178,84
MonBuro, papeterie Foire au Village		61,58
Location tentes DJR, location tables et chaises Foire au Village		1195,74
Garage Gilmyr, inspection SAAQ Freightliner 2007		167,40
Aquatech, service opération eau potable et usée		9772,87
Infopage, service communication (service incendie)		143,66
TY Moteurs, scie à béton		2664,21
Dépanneur Servi Express, bière Foire au Village		2212,31
Rémi Montminy, frais déplacement 139km, 1 table Foire Conseil		139,77
Aréo-Feu, habits de pompiers (bunker) selon entente ½ facture		12963,11
Environex, contrôle eau de la piscine municipale		74,73
URLS, contribution pour une athlète Jeux du Québec		100,00
<b>TOTAL :</b>		<b>128 214,75</b>

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette  
 APPUYÉ par madame Huguette Blais  
 ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes d'août 2018

Je soussigné, Rémi Montminy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud certifie que la Municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

**RÉSOLUTION D'APPUI POUR UNE DEMANDE À LA CPTAQ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE REMISE AGRICOLE AVEC UN CAMP FORESTIER DE MÊME DIMENSION ADJACENT.**

En février dernier, la Municipalité a adopté, par résolution, une demande d'appui pour ce même dossier sous le numéro 038-2018. Or, après analyse du dossier, la CPTAQ considère le bâtiment projeté comme une résidence au lieu d'un abri forestier puisque les dimensions demandées sont trop grandes selon eux.

Les dimensions demandées sont 24 X 20 pour l'abri forestier et 24 X 20 pour la remise. Par contre, les deux bâtiments seront attachés par un mur mitoyen. Même si la CPTAQ considère ces dimensions comme une résidence, ce n'est pas le cas pour le demandeur et pour nous. Ce

n'est qu'un endroit pour se réchauffer et se restaurer dont le propriétaire a besoin. La réglementation municipale autorise quand même les deux types de construction dans ce secteur.

Dans le même ordre d'idée et pour le même projet, la CPATQ désire que la Municipalité confirme que le chemin d'accès pensé est conforme au règlement. Il faut savoir que ledit chemin d'accès traverse les lots 3 475 789, 3 475 806, 3 475 807, 3 475 809, 3 475 808 et 3 475 810. La Municipalité n'a pas de réglementation à ce sujet et si tous les propriétaires touchés sont d'accord, pourquoi aller à l'encontre.

Donc, est-ce que le conseil municipal accepte de déposer une résolution d'appui pour ce dossier tel que demandé par la CPTAQ?

**CONSIDÉRANT QUE** les plans et l'usage présentés par le demandeur restent toujours ceux d'un abri forestier aux yeux de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** même si la CPTAQ considère le dossier 418959 comme une résidence, la réglementation municipale autorise ces deux (2) types de construction dans ce secteur ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour le chemin d'accès qui traverse les lots 3 475 789, 3 475 806, 3 475 807, 3 475 809, 3 475 808 et 3 475 810, la Municipalité n'a pas de réglementation à ce sujet ;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires des lots traversés par le chemin d'accès sont tous d'accord, la Municipalité ne peut et ne veut pas aller à l'encontre de cette entente ;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Huguette Blais

**APPUYÉ** par monsieur Jean-Yves Gosselin

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud émette une résolution d'appui pour le dossier 418959 de la CPTAQ qui confirme que le bâtiment et l'usage ainsi que le chemin d'accès sont conformes à la réglementation municipale.

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à la CPTAQ.

## **COLLOQUE ANNUEL ZONE BEAUCE-CÔTE-SUD**

Les 12 et 13 septembre prochain se tiendra le colloque zone Beauce-Côte-Sud annuel. Cette année, le tout se déroule à Scott. Différents ateliers sont prévus durant les 2 jours de colloque pour parfaire les connaissances des directeurs généraux.

Le coût d'inscription pour les deux (2) jours est de 110\$. À ce montant, il faudrait ajouter 139\$ plus les taxes pour une chambre puisque pas dans la région.

Dans le but d'augmenter ses connaissances et de se créer un réseau de contacts, le directeur aimerait s'inscrire à ces 2 jours d'activités.

Est-ce que la Municipalité autorise le directeur à procéder à son inscription?

**CONSIDÉRANT QUE** les ateliers offerts aideront certainement le directeur dans son travail ;

**CONSIDÉRANT QUE** c'est une bonne occasion pour le directeur et ses collègues d'échanger sur les problématiques vécues et de se former un réseau de contacts ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy St-Pierre

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur général à procéder à son inscription au Colloque Zone Beauce-Côte-Sud au montant de 110\$ et de réserver une chambre pour la nuit du 12 au 13 septembre 2018.

QUE les frais de transport et de repas soient assumés par la Municipalité.

#### SOUSSION TRACTEUR POUR TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT

Le contrat de location pour le tracteur servant aux travaux de déneigement a pris fin il y a deux (2) ans. Par contre, le locateur acceptait de continuer la location aux mêmes prix et conditions. Le printemps dernier, il nous avisait qu'il ne pourrait plus fournir le tracteur demandé (Fendt) puisqu'il n'est plus le détaillant et qu'il en avait plus de disponible pour la location, mais il pourrait nous fournir l'équivalent dans une autre marque.

Afin de bien analyser nos besoins et le marché, le directeur et le responsable des travaux publics ont préparé un devis pour ensuite le faire parvenir à quelques fournisseurs. Ils devaient soumissionner pour l'hiver 2018-2019 ainsi que pour les années d'option 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022. Voici les résultats des soumissions que nous avons reçues, les prix présentés sont avant taxes :

	<u>2018-19</u>	<u>2019-20</u>	<u>2020-21</u>	<u>2021-22</u>
Bossé et frère inc :	<b>18 000\$</b>	<b>18 000\$</b>	<b>18 000\$</b>	<b>18 000\$</b>
Forfait Nayan :	<b>19 500\$</b>	<b>19 500\$</b>	<b>19 500\$</b>	<b>19 500\$</b>

Bossé et frère inc nous fournirait un tracteur JCB 8330 2018, répondant en tout point à nos demandes et Forfait Nayan un tracteur FENDT 927 2018, lui aussi conforme à nos besoins. Pour installer nos équipements de déneigement sur l'un ou l'autre des tracteurs, il faudra modifier les équipements.

**ATTENDU QUE** les deux (2) produits présentés par les soumissionnaires sont conformes aux devis et attentes de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** les prix présentés sont pour 500 heures d'utilisation;

**ATTENDU QUE** la Municipalité devra, dans les deux (2) cas, procéder à une modification de ses équipements de déneigement pour les adapter au nouveau tracteur;

**ATTENDU QUE** nous utilisons les services de Bossé et Frère pour la fourniture de ce service depuis plusieurs années et nous avons toujours été très satisfaits;

**ATTENDU QUE** la soumission la moins élevée et conforme est celle de Bossé et Frères à 18 000\$ pour l'hiver 2018-2019 ainsi que pour les années d'option allant de 2019 à 2022;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jean-Guy St-Pierre

**APPUYÉ** par madame Sandra Proulx

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Municipalité de St-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission de Bossé et Frère Inc au montant de 18 000\$, pour la fourniture d'un tracteur de marque JCB, modèle 8330 2018 et selon les conditions demandées dans le devis.

#### **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LES JEUX DU QUÉBEC**

L'URLS Chaudière-Appalaches sollicite l'aide financière de la Municipalité pour la 53<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec qui a eu lieu à Thetford le 27 juillet et 4 août dernier.

Une jeune athlète de la Municipalité y prenait part. Madame Florence Jean fait partie de l'équipe de basketball. En plus de madame Jean, c'est 189 jeunes sportifs qui ont pris part à cette finale. L'URLS demande une contribution de 100\$ par athlète de la Municipalité afin d'alléger les coûts d'inscription.

Vous devez savoir que Florence est la fille de M. le Maire. Ceci dit, ce n'est pas elle qui fait la demande de soutien, mais l'URLS qui sollicite l'aide de toutes les municipalités qui ont un ou des participants parmi leurs citoyens. À titre informatif, nous avons un poste budgétaire pour le soutien aux athlètes et la Municipalité a toujours accepté des encourager autant monétairement que moralement.

À la lumière de ces informations, est-ce que le conseil accepte de donner suite à la demande de L'URLS ?

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a toujours aidé financièrement nos athlètes;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a un budget de réservé pour ce genre de demande de soutien ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important de soutenir les athlètes financièrement et moralement dans leur réussite et dépassement personnel ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Yves Laflamme

**APPUYÉ** par monsieur Jean-Yves Gosselin

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de donner suite à la demande d'aide financière de l'URLS pour l'inscription aux Jeux du Québec 2018 pour madame Florence Jean au montant de 100\$.

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES- PHASE IV (À TITRE INFORMATIF)**

En février dernier, la Municipalité a déposé cinq (5) projets dans le cadre de ce programme d'aide. Il y avait la rénovation et mise aux normes du Centre des loisirs, l'installation d'une

surface de Deck-Hockey, la mise aux normes de la piscine et de son bâtiment, l'installation de jeux d'eau et d'un Pump Track.

Nous avons reçu, dans les derniers jours les résultats et malheureusement, aucun de nos projets n'a été retenu. Il y a eu pour 700 M\$ en demande pour 150 M\$ de disponible. Bien que malheureux, nos cinq (5) projets demeurent d'actualité et seront près pour les prochains programmes d'aide.

## HUILE À CHAUFFAGE ET DIESEL

Le temps est venu de retourner en demande de soumission sur invitation pour la fourniture d'huile à chauffage et diésel pour la saison 2018-2019.

À titre informatif, l'an dernier c'est la firme Philippe Gosselin et Ass qui avait été le soumissionnaire retenu avec les prix suivants :

Diésel : 0,9843\$

Huile à chauffage : 0,7003\$

Autorisez-vous le directeur à demander des soumissions pour la saison 2018-2019 ?

**ATTENDU QUE** chaque année, la Municipalité doit procéder à ces demandes;

**ATTENDU QUE** cet exercice a pour but de s'assurer d'avoir le meilleur prix possible ;

IL EST PROPOSÉ par madame Huguette Blais

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur à procéder à un appel d'offres auprès des fournisseurs de la région pour la fourniture d'huile à chauffage et de diésel pour l'hiver 2018-2019.

QUE le prix demandé soit celui de la rampe plus le pourcentage du transporteur.

## DOSSIER DU PONT SUR LE CHEMIN LES PRAIRIES EST (À TITRE INFORMATIF)

Depuis plus d'un an, le ministère des Transports nous a avisé que le pont situé sur le chemin Les Prairies Est, serait complètement reconstruit. Dès le début de ce dossier, les directeurs de St-François et de St-Pierre ont fait part au ministère qu'il y avait un problème avec le chemin de détour envisagé. En fait, il voulait détourner la circulation par le chemin des Bouleaux durant 4 à 6 semaines. En plus d'être un chemin privé, ce détour était impensable pour la sécurité telle que les pompiers et l'ambulance. Après plusieurs tentatives, nous avons réussi à leur démontrer que ça n'avait aucun sens.

Le directeur a reçu un appel du MTQ le 27 juillet dernier qui annonçait le début des travaux pour le 13 août. De plus, il y a eu confirmation qu'un pont temporaire serait mis en place pour



la durée des travaux, soit environ quatre (4) semaines. La circulation lourde y sera par contre interdite.

#### REMISE AUX ÉLUS DU RAPPORT BUDGÉTAIRE (À TITRE INFORMATIF)

Conformément à la loi, une copie du rapport budgétaire de mi-année est remise aux élus pour qu'ils en prennent connaissance.

#### RETOUR SUR LE DOSSIER CPE (À TITRE INFORMATIF)

Une lettre explicative et une résolution ont été déposées au ministre de la Famille, monsieur. Luc Fortin, ainsi qu'à monsieur Norbert Morin, député Côte-du-Sud. Des confirmations de réception ont été reçues et nous sommes en attente de retour. Nous suivons ce dossier de très près.

À suivre...

#### DÉBROUSSAILLAGE DES ABORDS DE CHEMINS

Avec la saison estivale qui avance rapidement, les herbes en bord des chemins municipaux prennent de plus en plus de hauteur. En plus de ne pas être esthétiques, les herbes longues laissées en place peuvent causer des problèmes de rétention de neige lors de la période hivernale.

À titre informatif, l'an dernier et depuis nombre d'années, c'est la firme « Débroussaillage JMS inc » qui exécute le travail.

Est-ce que la Municipalité désire, encore cette année, procéder au fauchage de ces herbes ?

Si oui, autorisez-vous le directeur à contacter Débroussaillage JMS et d'autres firmes qui offrent ce service dans la région ?

**CONSIDÉRANT QUE** pour éviter la rétention de neige sur les abords de chemin, nous devons procéder à la coupe des herbes longues ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux doivent être fait tous les ans;

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Blanchette  
APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil Municipal autorise le directeur à aller en soumission pour les travaux de débroussaillage des abords de chemin.

#### ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE DE PHASE 1 POUR LE DOSSIER DE RAVINEMENT DE LA 4<sup>E</sup> RUE EST

Dans le dossier du ravinement de la 4<sup>e</sup> Rue Est, plusieurs études ont été déjà faites, mais il manque l'étude environnementale de phase 1. Cette étude comprend une description du terrain

visé par les travaux et la vérification des conditions hydrauliques incluant les relevés bathymétriques.

En août dernier, la firme Tetra Tech QI avait déposé une offre de service pour cette étude au montant forfaitaire de 13 500 \$. À ce moment, l'ancien conseil en place avait décidé de demander des soumissions à d'autres firmes. Les résultats avaient été peu concluants puisque des firmes ont décidé de ne pas donner suite à nos demandes et les autres, ont déposé des soumissions beaucoup plus élevées que la première.

Donc, pour être en mesure d'enfin trouver la façon de combler le trou sans l'emplier de factures, est-ce que le conseil décide d'accepter l'offre de Tetra Tech QI inc pour l'étude de phase 1 ?

**CONSIDÉRANT QUE** pour être en mesure d'enfin pouvoir régler la problématique de ravinement de la 4<sup>e</sup> rue Est, nous devons obligatoirement procéder à cette étude;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Tetra Tech QI inc nous a fourni la soumission la moins coûteuse au montant forfaitaire de 13 500\$;

**CONSIDÉRANT QU'ils** connaissent bien le dossier et le secteur;

PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par madame Chantal Blanchette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte l'offre de service de Tetra Tech QI inc pour l'étude environnementale de phase 1 pour le dossier ravinement pour la somme de 13 500\$.

QUE Tetra Tech QI inc débute les travaux dans les plus brefs délais.

SUIVI SUR LA DEMANDE AU MTQ POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT AU COIN CHEMIN ST-FRANÇOIS ET 1<sup>RE</sup> AVENUE (À TITRE INFORMATIF)

Suite à la construction du nouveau bâtiment qui abrite le bureau de poste au coin du chemin St-François et de la 1<sup>re</sup> avenue, nous avons été en mesure de constater que cette intersection était à risque d'accident. Des citoyens du quartier ont aussi remarqué les problématiques et demandé à la Municipalité de trouver une solution.

Dans un premier temps, y faut savoir que l'intersection est sous l'emprise du ministère des Transports, nous ne pouvons donc pas décider nous-mêmes d'installer ou non des arrêts obligatoires. Suivant cette idée, la Municipalité a fait parvenir, il y a quelques mois, une demande écrite formelle au MTQ pour qu'il se penche sur ce dossier.

Des études d'achalandage ont été faites et des représentants sont venus sur place pour constater s'il y avait une problématique dans ce secteur. Les résultats de toutes ces démarches n'ont pas été ceux escomptés puisque selon le MTQ, il serait plus dangereux d'installer des arrêts obligatoires sur le chemin St-François que l'inverse. Il n'y aurait pas un assez gros flot de circulation dans l'intersection, toujours selon les résultats d'étude.

Donc, nous vous invitons à redoubler de prudence dans tous vos déplacements dans ce secteur. Nous tenterons notre chance à nouveau dans quelque temps, à suivre...

VARIA

#### REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS POUR LA FOIRE AU VILLAGE (À TITRE INFORMATIF)

Le Maire ainsi que les élus prennent le temps de remercier et féliciter madame Véronique Noël, le comité des loisirs ainsi que les bénévoles qui ont pris part à l'organisation ou à la réalisation de ce bel événement. Sans toutes ces généreuses personnes, un tel événement ne pourrait avoir lieu.

Ils prennent aussi le temps, d'encore une fois, remercier les généreux commanditaires. Votre aide financière fait toute la différence.

À titre informatif, ce sont 300 personnes qui ont pris part à la soirée 5 à 7 du vendredi, 13 équipes de 8 participants qui ont affronté les 12 épreuves et 400 personnes qui se sont rassemblées pour le traditionnel souper méchoui et la musique du samedi soir. Un gros merci à toutes ces personnes qui ont décidé de venir participer, c'est pour vous que tout ce travail est fait.

Nous vous donnons donc rendez-vous en 2019 pour la 4<sup>e</sup> édition de cet événement incontournable.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1) Un comité de citoyens de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rue Ouest demande des explications au sujet de l'asphaltage de ces rues? **Nous allons, dans les prochains jours, procéder à la préparation du devis pour la fabrication des chaînes de rue, pour la préparation et l'asphaltage de ceux-ci.**
- 2) Ils demandent aussi comment la Municipalité envisage le plan du quartier? **Nous allons boucler les rues 1 et 2 ensemble et 3,4 et 5 ensemble. Pour ce qui est entre la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> rue, un sentier piétonnier sera aménagé.**
- 3) On questionne aussi sur l'éclairage des rues? **Ces travaux se feront en même temps que l'asphaltage.**
- 4) Il y a des questions pour la location du tracteur, pourquoi ne pas continuer avec un tracteur Fendt? **Nous avons eu la chance d'essayer un tracteur du même modèle que celui retenu l'hiver dernier et il répond en tout point à ce dont nous avons besoin.**

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Sandra Proulx  
APPUYÉ par madame Huguette Blais  
ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit levée.

La séance se termine à 20 h 37.

Adopté unanimement

Frédéric Jean, Maire

Rémi Montminy, Dir. gén./sec.-trés.

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.